

Motion

Alerte sur le concours des directrices et directeurs de recherche 2020 du CNRS

La section 3 du Comité national de la recherche scientifique s'indigne de l'organisation du concours 2020 pour accéder au corps de directrice et directeur de recherche.

En tant que jury d'admissibilité des concours de CRCN et de DR, la section n'adhère pas aux recommandations officieuses de la direction du CNRS qui prélève 10 postes de CRCN et DR du concours 2020 pour les attribuer à des candidats issus de parcours hors système académique français. La section 3 se refuse à donner un statut privilégié à ces candidatures. La mise en œuvre d'une telle mesure menace l'équité entre les candidat.e.s., l'intégrité juridique du concours et remet en cause l'autonomie et la souveraineté des jurys de concours constitués par les membres de section.

La section 3 considère que cette mesure constitue un mépris pour le monde académique français.

La section 3 encourage la direction du CNRS à obtenir des moyens supplémentaires auprès du ministère pour promouvoir l'attractivité du CNRS vers l'extérieur et vers l'étranger. En tout état de cause, la section 3 demande à la direction d'engager un dialogue direct avec les sections pour évaluer les besoins et les modalités à mettre en œuvre en ce sens.

Isabelle BERBEZIER
Présidente de la section 3

Motion adoptée le 12 mars 2020

19 votants : 17 oui, 2 non, 0 abstention

Destinataires :

- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'institut de Physique du CNRS
- M. Niels KELLER, directeur adjoint scientifique de l'institut de Physique du CNRS
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN